Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201032-20251208-50_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°50

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 25/11/25
Date d'affichage : 25/11/25

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 8 décembre à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Objet de la délibération
Acquisition de 2 copieurs

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY,
Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT,
MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir deux copieurs auprès de la société Konica Minolta :

- L'un pour équiper l'école, d'un montant de 1 914 € HT
- L'autre pour équiper la mairie, d'un montant de 4 625 € HT.

Ces achats seront imputés au compte 2184 opération 028 « autre matériel » du budget primitif 2026 section investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor -

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL